Avenant n°… au contrat de travail

**lié au relèvement du minimum de traitement**

**au 1er janvier 2023**

de M……………………………….

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction du document. Elles doivent être supprimées de la version définitive.***

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation et notamment son article 8,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2022-1615 du 22 décembre 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Vu le contrat à durée déterminée *(ou indéterminée)* en date du ………. entre la commune … *(ou l’établissement)* et Monsieur *(ou Madame)* …………….…, fixant sa rémunération sur la base de l’indice majoré ... *(inférieur à 352)*,

Considérant l’augmentation à compter du 1er mai 2022 du minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* ……….. occupe un emploi doté d'un indice inférieur à l'indice majoré 353 et qu’il *(ou elle)* doit néanmoins percevoir, à compter du 1er janvier 2023, le traitement afférent à cet indice majoré,

**Entre les soussignés,**

Monsieur *(ou Madame)* ………, Maire *(ou Président)* de la commune de……….. et dûment habilité*(e)* par délibération du conseil municipal en date du………,

D’une part,

Et

Monsieur *(ou Madame)* ……………, né*(e)* le…….…, domicilié*(e)* à …………

D’autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 :**

Le contrat initial en date du ………. *(ou l’article … du contrat initial en date du…..…)* est modifié comme suit :

A compter du 1er janvier 2023, Monsieur *(ou Madame)* …………… est rémunéré*(e)* sur la base du minimum de traitement fixé à l’indice majoré 353.

**Article 2 :**

Les autres articles dudit contrat demeurent inchangés.

**Article 3 :**

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de 2 mois à compter de la notification.

**Article 4 :** Une ampliation du présent acte sera transmise :

* au comptable de la collectivité,
* à Monsieur le Président du Centre de Gestion.

Fait à …………………………,

Le ……………………………,

L’agent (date et signature) Le Maire (ou Le Président),